



Demande de cerficat de nationalité.

Par **toshi**, le **02/03/2008** à **16:02**

Bonjour, j'ai obtenue ma nationalité par mon père en 1970 et j'ai toujours eu mes papiers régulièrement. je Suis né à l'étrager.

Sur mon acte de Naissance, il est inscrit un nom supplémentaire.

Mon père devait rectifier l'acte de naissance et faire parvenir cet acte à Nantes.

Ne le sachant pas car j'ai toujours eu ma carte d'identité et mes paseports sans problèmes. un jour, il me demanda d'envoyer mon acte de naissance à Nantes, ce que je fis mais n'ayant pas stransmis mon acte à Nantes et émis aucun rectficatif de nom ou certificat d'individualité. Ma démarche demeurais insignifiante.

J'ai donc réussie à faire mon rectoficatif de nom dans mon pays d'origine , et il faut je j'adresse sur Nantes ce document et la copie cerfiée de mon certificat de Nationalité. Mais je ne dispose plus de l'originel, la seule copie dont je dispose (certifiée) à été endomagée par une inondation. Mais il reste tout de même une trames du tempon.

Je suis également immatriculé au Consulat Français, mon fils est né en 1994 et je suis fille mère. Ma nationalité n'est point contestée mais j'ai peur que ce document redarde mes démarches.

De plus, puis je transmettre ma demande par le Consulat car les courrier ici sont lue et il s'agit de documents important?

Est-il possible de demander un visas avec ma carte d'immatriculation et le passeport de mon pays d'origine.

J'ai vécue en France de 1966 à 1997. Je suis venue dans mon pays d'origine pour lancer des projets de développement, mais ce fut un véritable échec.

D'ou je souhaiterais pour l'avenir de mon fils retourner en France.

Mon adaptation au pays natal s'est plutôt mal passé.

En espérant une réponse positive, je vous prie d'accepter mes humbles remerciements

Madame Toshi.